Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 8 février 2024

Département de la Seine-Maritime L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Arrondissement de Rouen **Etaient présents**: Messieurs GAMBIER, CHEVAL, COLIN, GUILLET Mesdames, BOUTANT DELOIGNON, GERVAIS, NICOLLE, VIDARD

Canton de Mont-Saint-Aignan Etaient absents excusés: Mesdames MAUPU ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, MARUITTE, Madame BOUTIGNY ayant donné pouvoir à Monsieur GAMBIER, Monsieur NONIN, Madame MARUITTE

Délibération n° 2024-01 Assistaient également à la réunion : Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S

Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Objet

Date de convocation : le 31 janvier 2024

Vote du budget primitif 2024 du CCAS (M57)

En 2024, le budget primitif du CCAS est axé sur le maintien du montant des dépenses en assurant un haut niveau de qualité des services publics.

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Pour le secteur « **Administration générale** » qui correspond principalement aux différentes aides sociales accordées aux plus démunis, aux subventions aux associations et aux dépenses d'ordre général, l'objectif est de maintenir les mêmes aides de manière à continuer à faire preuve de solidarité envers les habitants les plus en difficulté.

Ce secteur comprend également les dépenses de personnel, actuellement 2 agents sont mis à disposition du CCAS par la ville en contrepartie du versement d'une redevance.

Par ailleurs, un montant de 47 125,00€ est inscrit au budget pour le versement d'une subvention à la résidence autonomie. Le budget du secteur « administration générale » se compose

donc de :

En fonctionnement : 114 895€ En investissement : 37 719€ Pour les « Personnes âgées », les services et les différentes actions telles que les sorties, voyages et animations sont maintenus, sans augmentation des dépenses.

Il en est de même pour les subventions aux associations.

Le séjour ANCV d'été se déroulera sur une session, aussi, les dépenses et recettes afférentes aux voyages et aux frais de transport sont ajustées en conséquence.

Le budget du secteur « personnes âgées » se compose donc de :

En fonctionnement : 90 583€ En investissement : 500 €

Pour le secteur « **Résidence autonomie - les Hortensias** » qui fait l'objet depuis le 1^{er} janvier 2019 d'un budget annexe, certaines dépenses ont dû être maintenues dans le budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Il s'agit d'une opération d'ordre en dépense d'un montant de 29 561 € (chapitre 042) liée à l'obligation pour le CCAS d'amortir sur 10 ans, les travaux réalisés dans les résidences Camélias et Roseraie et d'amortir les travaux de réfection du parking des Hortensias (pour la 5ème année). Ces travaux s'apparentent à des subventions dans la mesure où ils ont été réalisés dans des bâtiments appartenant à autrui. Ces amortissements ne pouvant être réalisés en nomenclature M22, ils apparaitront donc dans le budget du CCAS pendant toute la durée de l'amortissement.

Le budget du secteur « Résidence autonomie » se compose donc de :

En fonctionnement : 29 561 €

En investissement : 0 €

·06

Les recettes du CCAS sont composées de :

- la subvention municipale qui reste quasi identique au montant versé en 2023 ;
- des recettes spécifiques liées aux missions du CCAS et notamment une participation du Département en contrepartie du suivi des bénéficiaires du R.S.A;
- des recettes relatives à la tarification des sorties, voyages et gymnastique seniors. Toutes les autres manifestations sont proposées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité le vote du budget principal du CCAS, présenté par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, et arrêté aux sommes suivantes ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Libellés | Pour Mémoire | Propositions | Vote du Conseil |
|--|---|-------------------|-------------------------|--------------------|
| | | budget BP 2023 | du Président BP 2024 | |
| DÉPENSES | | | | |
| | Dépenses réelles de fonctionnement | 196 920 | 199 266 | |
| 011 | Charges à caractère général | 84 050 | 79 336 | |
| 012 | Charges de personnel | 28 836 | 21 555 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante (dont subvention au B A de 47 125 €) | 89 384 | 97 675 | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 650 | 700 | |
| | Dépenses d'ordre de fonctionnement | 37 598 | 35773 | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 0 | |
| 042 | Opérations d'ordre entre section | 37 598 | 35 773 | |
| | TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE | 234 518 | 235 039 | |
| RECETTES | | | | |
| | Recettes réelles de fonctionnement | 234 518 | 235 039 | |
| 42 | Opérations d'ordre entre sections | | 1841 | |
| 70 | Produits des services, du domaine | 45 800 | 46 300 | |
| 73 | Impôts et taxes | 100 | 100 | |
| 74 | Dotations, subventions, participations | 184 518 | 184 698 | |
| 75 | Autres prod. de gestion courante | 600 | 100 | |
| 77 | Produits exceptionnels | | 500 | |
| 013 | Atténuation de charges | 3 500 | 1500 | |
| ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 234 518 | 235 039 | 100 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitres | Libellés | Pour mémoire budget BP 2023 | Propositions du Président BP 2024 | Vote du Conseil d'Administration BP 2024 |
|-----------|------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| DÉPENSES | | | | |
| | Dépenses d'équipement | 37 598 | 33878 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 37 598 | 33 878 | |
| | Dépenses financières | 2 500 | 2500 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 2 500 | 2500 | |
| | Opérations d'ordre | | 1841 | |
| 40 | Opérations d'ordre entre section | | 1841 | |
| | TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE | 40 098 | 38 219 | |
| RECETTES | | | | |
| | Recettes financières | 2 500 | 2 500 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 2 500 | 2 500 | |
| | Opérations d'ordre | L ! === | 35 719 | |
| 040 | Opérations d'ordre entre section | 37 598 | 35 719 | |
| | TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 40 098 | 38 219 | · · |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240208-DELIB2024-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 8 février 2024

Département de la Seine-Maritime L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Arrondissement de Rouen

Etaient présents: Messieurs GAMBIER, CHEVAL, COLIN, GUILLET Mesdames, BOUTANT DELOIGNON, GERVAIS, NICOLLE, VIDARD

Canton de Mont-Saint-Aignan **Etaient absents excusés**: Mesdames MAUPU ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, MARUITTE, Madame BOUTIGNY ayant donné pouvoir à Monsieur GAMBIER, Monsieur NONIN, Madame MARUITTE

Assistaient également à la réunion :

Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Délibération n° 2024-02

Date de convocation: le 31 janvier 2024

Objet

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Vote du budget annexe 2024 de la résidence autonomie

Le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22, depuis le 1^{er} janvier 2019 afin de permettre une parfaite lisibilité des dépenses et des recettes (articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Pour 2024, l'objectif demeure l'équilibre financier de la résidence et la poursuite de la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement en proposant aux personnes âgées une offre de logement satisfaisante et en poursuivant l'amélioration du taux d'occupation.

Les dépenses de la résidence autonomie sont constituées de la redevance de transparence versée à SEMINOR, de charges de personnel, de dépenses relatives à l'exploitation du bâtiment (assurances, fluides, maintenance) et des travaux d'entretien et de rénovation.

Dans la continuité des actions menées en 2023, la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement sera poursuivie en 2024 avec l'élaboration du projet d'animation. Il sera construit sur la base d'animations thématiques ou saisonnières régulières, complété de nouvelles propositions de sorties et d'activités en partenariat avec des intervenants extérieurs. L'objectif est l'amélioration de l'offre de prestations et de la qualité de l'accueil ainsi que la prévention de la perte d'autonomie.

Les recettes de l'établissement sont composées notamment :

- des loyers versés par les résidents ;
- du forfait autonomie versé par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM);
- de la subvention de fonctionnement versée par le CCAS d'un montant de 47 125 €.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité le vote du budget annexe de la résidence autonomie « les Hortensias », présenté par groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement et par titres pour la section d'investissement, et arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Libellés | Pour mémoire | Propositions | Vote du Conseil |
|-----------|--|-------------------|-------------------------|--------------------|
| | | budget BP 2023 | du Président BP 2024 | |
| DÉPENSES | | | | |
| GROUPE 1 | Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 96 600 | 111 600 | |
| GROUPE 2 | Dépenses afférentes au personnel | 84 028 | 124 877 | |
| GROUPE 3 | Dépenses afférentes à la structure | 179 850 | 143 379 | |
| | TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE | 360 478 | 379 856 | |
| RECETTES | | | | |
| GROUPE 1 | Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) | 300 000 | 300 000 | |
| GROUPE 2 | Autres produits relatifs à l'exploitation (dont subvention du CCAS de 47 125) €) | 58 478 | 77 173 | |
| GROUPE 3 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 000 | 2683 | |
| | TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 360 478 | 379 856 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | Pour | | |
|-----------|---|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Chapitres | Libellés | mémoire | Propositions | Vote du Conseil |
| | | budget | du Président | |
| | | BP 2023 | BP 2024 | BP 2024 |
| DÉPENSES | | | | |
| 13 | Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat Collectivités et établissements publics | | 684 | |
| 12 | Remboursement des dettes financières | 5 000 | 5 000 | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 5 000 | 5 000 | |
| 18 | Compte de liaison investissement Compte de liaison : Affectation | | | |
| 21 | Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé Immobilisations corporelles | 13 900 13 900 | 12 400 12 400 | |
| | , | | | |
| | TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE | 18 900 | 18 084 | |
| RECETTES | ii | , | U | |
| 16 | Augmentation des dettes financières Emprunts et dettes assimilés | 5 000 5 000 | 5000 5000 | σ |
| | <u>.</u> | | 100 100 104 4 4 4 4 4 1 | |
| 28 | Autres Amortissement des Immobilisations | 3 900 3 900 | 1629 | |
| 007 | Déficit prévisionnel d'investissement | 10 000 | 11 455 | Ŧ |
| | TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 18 900 | 18 084 | |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240208-DELIB2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 8 février 2024

Département de la Seine-Maritime L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Arrondissement de

Rouen

Etaient présents: Messieurs GAMBIER, CHEVAL, COLIN, GUILLET Mesdames, BOUTANT, DELOIGNON, GERVAIS, NICOLLE, VIDARD

Canton de Mont-Saint-Aignan Etaient absents excusés: Mesdames MAUPU ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, MARUITTE, Madame BOUTIGNY ayant donné pouvoir à Monsieur GAMBIER, Monsieur NONIN, Madame MARUITTE

Assistaient également à la réunion :

Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 31 janvier 2024

Délibération n° 2024-03

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Un voyage à Saint-Pair-sur-Mer est organisé par le CCAS dans le cadre du programme « Séniors en vacances » du 10 juin au 17 juin 2024.

Objet

Tarif du séjour Séniors en vacances

Il est proposé de fixer le tarif de ce séjour comprenant l'hébergement, la pension complète, les animations et le transport comme

Habitants de Déville : 740 € Habitants hors Déville : 815 €

Chambre individuelle : supplément de 86 €

Ce tarif comprend : le séjour en pension complète, la taxe de séjour, les excursions et visites, le transport aller / retour et sur place.

Une convention sera passée avec l'ANCV dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ». Les personnes remplissant les conditions de ressources pourront ainsi bénéficier d'une réduction de 202 € sur le montant du séjour.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240208-DELIB2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Délibération n° 2024-03 Page 1 sur 1

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 8 février 2024

Département de la Seine-Maritime L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Arrondissement de Rouen **Etaient présents**: Messieurs GAMBIER, CHEVAL, COLIN, GUILLET Mesdames, BOUTANT DELOIGNON, GERVAIS, NICOLLE, VIDARD

Canton de Mont-Saint-Aignan **Etaient absents excusés**: Mesdames MAUPU ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, MARUITTE, Madame BOUTIGNY ayant donné pouvoir à Monsieur GAMBIER, Monsieur NONIN, Madame MARUITTE

nan

Assistaient également à la réunion :

Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Délibération n° 2024-04

Date de convocation : le 31 janvier 2024

Objet Subventions aux associations

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'allouer, pour l'année 2024, les subventions aux associations, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

| Nom de l'association bénéficiaire | Montant en euros | |
|---|------------------|--|
| Amicale des Anciens Travailleurs | 18 500 € | |
| Association des Familles de France | 600 € | |
| Secours populaire | 305 € | |
| Association Arts Loisirs Cheveux argent | 150 € | |

Le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité le montant des subventions ci-dessus. Mesdames BOUTANT, DELOIGNON et GERVAIS ne prennent pas part au vote, compte-tenu de leur présence dans les associations concernées.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240208-DELIB2024604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Le Président,

Dominique Gambier

Délibération n° 2024-04 Page 1 sur 1